

**AGENCE NATIONALE DES PORTS
PROJET DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES ET SUPERSTRUCTURES PORTUAIRES**

Pays : Maroc

Identification du Projet : 51827

Secteur d'activité : Infra TMEA

Public/Privé : Secteur public

Catégorie environnementale : B

Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration :

Statut : Exploratoire

Date de publication du document de synthèse du Projet en langue anglaise :

Description du projet

La BERD envisage l'octroi d'un prêt non souverain à hauteur de 40 millions d'euros à l'Agence Nationale des Ports (« ANP ») afin de financer la réhabilitation, modernisation et renforcement des structures de protection dans les ports marocains d'Agadir, Kenitra, Casablanca, Sidi Ifni, Tan-Tan et Larache (le « Projet »). Le prêt de la BERD serait accompagné par une subvention du Global Environment Facility d'un montant de 6,2 Millions de Dollars.

Objectifs du projet

Les objectifs du projet consistent à accompagner l'ANP dans le financement de certaines composantes de son programme d'investissement, afin de préserver les infrastructures portuaires, améliorer leur résilience et intégrer et généraliser les mesures d'adaptation au changement climatique dans ses investissements en infrastructure. Le Projet permettra à l'ANP de développer, pour ses prochains investissements, une approche systémique intégrant l'adaptation au changement climatique.

L'impact sur la transition

L'impact sur la transition de ce projet découle principalement de sa composante environnementale. Les ouvrages financés par le projet permettront une amélioration de la résilience au changement climatique des infrastructures portuaires marocaines à des événements climatiques extrêmes d'une fréquence et d'une intensité accrues. La BERD a aussi pour objectif l'introduction de normes internationales de résilience climatique et gestion des risques climatiques dans la stratégie d'ANP. En s'appuyant sur un programme de coopération technique, l'ANP actualisera ses normes en termes de résilience climatique et accueillera des ateliers avec d'autres acteurs de marché (parmi lesquels des opérateurs portuaires privés) autour de l'application des meilleures pratiques internationales en résilience climatique dans les ports marocains.

Le client

Agence Nationale des Ports

L'Agence Nationale des Ports est l'organe d'autorité et de régulation du système portuaire marocain mis en place par la Loi 15-02 en décembre 2006, qui précise l'étendue des missions et le champ d'intervention de l'Agence :

- La régulation du paysage portuaire national, des activités et des opérateurs portuaires, en assurant une transparence des pratiques sur le marché et en veillant à préserver et à développer les conditions favorisant la compétitivité du secteur portuaire ;
- La préservation, la maintenance, le développement et la modernisation du patrimoine infrastructurel portuaire permettant de traiter les navires et les marchandises transitant par les ports dans les meilleures conditions de gestion, de coûts et de délais ;
- L'optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement ;
- La mission de sûreté de sécurité et de respect de l'environnement dans les ports, en veillant à la mise en application de la réglementation régissant le domaine portuaire (police portuaire, règlements d'exploitation dans les ports, normes et standards internationaux en matière de sécurité...);
- La protection de l'environnement en assurant un suivi des impacts générés par les investissements de l'ANP et des activités de la communauté portuaire sur l'environnement.

Financement de la BERD

Prêt non souverain à hauteur de 40 millions d'euros révisable par accord conjoint ANP-BERD.

Coût total du Projet

45.7 millions d'euros

Le prêt de la BERD ainsi que la subvention d'investissement du GEF financeront les projets suivants:

- Travaux de réhabilitation des quais du port de Kenitra,
- Travaux de confortement de la jetée principale du port de commerce d'Agadir tranche 2,
- Réhabilitation des quais du port de pêche d'Agadir,
- Réalisation d'un 3ème accès au port d'Agadir,
- Travaux de confortement du quai P1 et P2 au port de Larache,
- Travaux de renforcement des digues de protection au port de Casablanca,
- Travaux de confortement des terres pleins du quai -5 au port de Sidi Ifni,
- Travaux de mise en place des appontements flottants au port de pêche de Sidi Ifni,
- Travaux de confortement et réhabilitation des ouvrages d'accostage du port de Tan-tan.

Synthèse environnementale et sociale

Le projet a été classé B en conformité avec la politique environnementale et sociale de la BERD de 2014. Les risques clés, en rapport à la réhabilitation des infrastructures de protection dans certains ports marocains sont au niveau de la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des travaux, la gestion du matériel de dragage et son impact sur l'eau marine, par exemple, sur la turbidité.

L'analyse environnementale et sociale du Projet est actuellement en cours, et est menée en interne. Elle comporte la visite d'un des ports, ainsi qu'un audit environnemental et social évaluant les procédures mises en place par l'ANP permettant de gérer les problématiques opérationnelles liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité au travail. L'analyse porte également sur la capacité de l'ANP à mettre en œuvre le Projet en conformité avec les exigences de la Banque, et comporte aussi un examen documentaire du plan d'investissement.

Coopération technique

Le Projet devrait bénéficier de la coopération technique suivante : assistance pour la mise en place d'un programme de développement des capacités concernant les aspects institutionnels de l'adaptation aux changements climatiques, appui pour le déploiement des normes IFRS, financement d'un spécialiste en approvisionnement pour aider à la mise en œuvre du Projet.

Le programme de coopération technique est susceptible d'être modifié d'un commun accord entre l'ANP et la BERD.

Additionnalité

La participation de la BERD satisfait le critère d'additionnalité en permettant l'atténuation des risques. Ainsi, elle assistera le client dans l'atténuation des risques physiques liés au changement climatique. A travers ce projet, la BERD permettra au client de prendre des mesures climatiques, en identifiant et en gérant les risques climatiques, ainsi que d'améliorer sa gouvernance interne de gestion des risques climatiques. La BERD propose également une structure de financement innovante : un prêt à une entité publique marocaine sans garantie souveraine.

Le client s'appuiera sur l'expertise de la BERD en relation aux normes environnementales, ainsi que sur l'expertise de la BERD concernant les meilleures pratiques internationales d'approvisionnement. La participation de la BERD est conçue pour permettre un changement sectoriel en améliorant les pratiques de gestion des risques liés au changement climatique dans le secteur portuaire Marocain.

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter Passation de marchés sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des formulaires de contact de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La PES et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en oeuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de

règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

Consulter la page concernant la Politique d'accès à l'information sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des formulaires de contact de la BERD.

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme de responsabilisation de la BERD.

Le Mécanisme de responsabilisation examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice.

L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa Politique environnementale et sociale et les dispositions spécifiques aux Projets de sa Politique d'accès à l'information ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter notre page Internet pour savoir comment déposer un recours via le formulaire confidentiel en ligne, par courriel, par courrier postal ou par téléphone. Nous sommes disponibles pour répondre à toute question concernant le dépôt ou le traitement d'un recours. L'identité des Requérants peut rester confidentielle sur demande. La Politique de responsabilisation dans le cadre des projets et le Guide révisés entreront en vigueur pour encadrer le traitement des recours après le recrutement du premier ou de la première Responsable du nouveau mécanisme, en 2020.